

PAR COURRIEL

Québec, le 8 juin 2022

Monsieur Joël Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine
Chef parlementaire du troisième groupe d'opposition
Chef.joel.arseneau@assnat.qc.ca

Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance des questions inscrites le 24 mai 2022 au Feuilleton et préavis de l'Assemblée nationale quant à l'application du Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves (chapitre T-12, r. 17) qui oblige, depuis le 31 octobre dernier, le remplacement des autobus scolaires en fin de vie par des autobus électriques, et ce, même sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Je tiens à vous assurer que les enjeux liés à l'électrification des transports dans les communautés éloignées desservies par un réseau autonome ont été considérés dans le cadre du projet de règlement. Le cas des Îles-de-la-Madeleine a été spécifiquement analysé par Hydro-Québec. Suivant sa recommandation, le Ministère a conclu que la mesure d'électrification du transport scolaire pouvait s'appliquer aux Îles-de-la-Madeleine et que le territoire n'avait pas à être exempté de l'application du règlement. Il importe de rappeler que le réseau électrique des Îles-de-la-Madeleine bénéficie d'une capacité plus importante que celle des autres réseaux autonomes au Québec. De plus, d'autres initiatives de production d'électricité propre sont en cours sur le territoire de l'archipel et ils permettent ainsi de faire la transition vers l'électrification des transports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Bonnardel

N/Réf. : 20220601-005